

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu

Séance du 24 novembre 2016

PRESENTS : Michel CUDET, Marie-Cécile CHOLLAT-RAT, Patrice MORTREUIL, Thierry BEAUFORT, David BILLON LAROUTE, Marielle BRUNET, Dominique BARRAT (à partir de 20h40), Pierre EYMERY, Michel KRYSTLIK, Jacqueline AYMOZ, Adrien CHOLLAT, Béatrice GARCIA, Anthony MAHE, Richard MEYER, Joëlle RAMBAUD, Nadine ROUX

POUVOIRS : Nicole BRESTAZ a donné pouvoir à Marie-Cécile CHOLLAT-RAT
Dominique BARRAT a donné pouvoir à Pierre EYMERY (jusqu'à 20h40)
Dominique GOVAERTS a donné pouvoir à Béatrice GARCIA

SECRETAIRE : Joëlle RAMBAUD

En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18

COMPTE RENDU PRECEDENT

Adopté

INFORMATIONS GENERALES

- Remerciements de l'association FA SI LA MUSIC pour l'aide financière accordée au titre de l'année 2016.
- Les dernières manifestations se sont bien déroulées, qu'il s'agisse de Clic et Clap, de la pétanque ou le salon des Vins, bonne affluence, ça a bien marché.
- Réunions et manifestations à venir

Le calendrier est transmis à l'ensemble du conseil municipal.

- ✓ La cérémonie des vœux 2017 se déroulera le 7 janvier à 18h30 à l'espace Versoud

Prochain conseil municipal : 15/12 à 19h15 suivi d'un moment de convivialité

INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

➤ Commission Aménagement du Territoire-Urbanisme du 10/11/2016
Rapport de Patrice MORTREUIL

➤ Commission Environnement du 15/11/2016
Rapport de Patrice MORTREUIL

➤ Commission Culture et équipements sportifs du 16/11/2016
Rapport de Joëlle RAMBAUD et Béatrice GARCIA

POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

➤ *Finances*

➤ Décision modificative n°5 - Investissements

Le conseil municipal, a décidé de procéder au virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016

CREDITS à OUVRIR

<i>Chap.</i>	<i>Art.</i>	<i>Op.</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
21	2158	10001	Autres installations, mat. et outillage tech	225,00
21	2158	10004	Autres installations, mat. et outillage tech	560,00
23	2315	102	Installations, mat. et outillage tech	2 490,00
23	2315	12	Installations, mat. et outillage tech	2 520,00
21	2158	13	Autres installations, mat. et outillage tech	3 460,00
23	2313	16	Constructions	600,00
20	2031	22	Frais d'études	1 440,00
23	2313	24	Constructions	970,00
21	2183	30	Matériel de bureau et informatique	5 260,00
21	2158	32	Autres installations, mat. et outillage tech	13 020,00
23	2315	32	Installations, mat. et outillage tech	2 110,00
23	2313	36	Constructions	6 940,00
21	2158	44	Autres installations, mat. et outillage tech	810,00
23	2315	44	Installations, mat. et outillage tech	1 010,00
21	2183	77	Matériel de bureau et informatique	680,00
23	2313	77	Constructions	13 000,00
23	2315	77	Installations, mat. et outillage tech	1 100,00
				56 195,00

CREDITS à REDUIRE

<i>Chap.</i>	<i>Art.</i>	<i>Op.</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
020	020	OPFI		- 56 195,00
				- 56 195,00

Décision : validé à l'unanimité

➤ Décision modificative n°6

Le conseil municipal, a décidé de procéder au virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016

CREDITS à OUVRIR

Chap.	Art.	Op.	Objet	Montant
014	73925	-	PFIC	2 644,00
				2 644,00

CREDITS à REDUIRE

Chap.	Art.	Op.	Objet	Montant
022	022	-	Dépenses imprévues	- 2 644,00
				- 2 644,00

Décision : validé à l'unanimité

➤ Décision modificative n°7

Le conseil municipal, a décidé de procéder au virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016

CREDITS à OUVRIR

Chap.	Art.	Op.	Objet	Montant
11	6228	-	Divers (Nouvelles Activités Périscolaires)	10 200,00
66	66111	-	Intérêts réglés à l'échéance	13 075,00
				23 275,00

CREDITS à REDUIRE

Chap.	Art.	Op.	Objet	Montant
022	022	-	Dépenses imprévues	- 11 475,00
66	6688	-	Autres charges financières	- 11 800,00
				- 23 275,00

Décision : validé à l'unanimité

➤ Régie scolaire : création de la régie pour modification de l'objet et des modalités de paiement

Dans le cadre du paiement par internet, régie cantine et régie garderie sont supprimées et remplacées par une seule régie scolaire.

Au cours de cette séance, il est rappelé à l'assemblée que la régie cantine a été créée le 26 novembre 1962 et que la régie garderie a été créée le 29 septembre 1995.

Depuis elle ont subi des changements successifs de fonctionnement. Il n'y a plus d'utilité de conserver ces deux régies mais il convient de créer une régie unique pour l'encaissement des recettes de garderie, de restauration scolaire et de Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

Après l'exposé de monsieur le Maire, le conseil municipal est amené à se prononcer sur les modifications suivantes.

- 1) l'encaissement se fera contre la délivrance d'une quittance informatique,
- 2) les encaissements se feront à l'échéance après délivrance d'une facture selon le règlement en vigueur,

- 3) les moyens de paiement acceptés sont les espèces, les chèques ainsi que le règlement par TiPI Régie (CB),
- 4) un compte de dépôts de fonds sera ouvert auprès du Trésor (DFT) pour cette régie
- 5) le montant de l'encaisse maximum autorisée est fixée à : 7 600 € (sept mille six cents euros),
- 6) les versements devront être effectués auprès de la Trésorerie au moins une fois par mois et chaque fois que le montant de l'encaisse autorisée sera atteint,
- 7) le régisseur titulaire est soumis à un cautionnement de 760 € (sept cent soixante euros) ou devra adhérer à l'Association Française de Cautionnement Mutuel,
- 8) le régisseur titulaire devra souscrire une assurance,

Décision : validé et approuvé à l'unanimité

- Adhésion au mode de paiement en ligne (TiPI Régie) pour les activités scolaires.

Au cours de cette séance, il est rappelé à l'assemblée que la régie cantine a été créée le 26 novembre 1962 et qu'une régie de recettes unique a été créée par délibération du 24 novembre 2016.

Pour cette régie de recettes, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé :

- d'autoriser la mise en place d'un nouveau mode de règlement par internet nommé TiPI Régie.
- d'adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques locales TiPI Régie.
- de prendre en charge les commissions interbancaires (0.05 € + 0.25% du montant de la transaction)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec des formulaires d'adhésion

- Participation au fonctionnement de l'école privée de Plampalais

Monsieur le Maire rappelle que la commune est tenue de participer aux frais de fonctionnement de l'école privée sous contrat de Plampalais par la loi 2009-1312 du 28-10-2009.

Toutes les dépenses ne sont pas prises en compte dans le cadre de la garantie de parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association.

L'évaluation du coût annuel de scolarité d'un enfant à l'école élémentaire est de 497,57 €.

En application des critères définis par la circulaire du 15 février 2012, la participation aux frais de scolarité pour l'école privée est de 372 €/an/enfant.

Cette somme s'applique aux élèves habitant St Geoire en Valdaine scolarisés au sein de l'école de Plampalais. Cela concerne environ 40 enfants.

Décision : approuvé à l'unanimité

- Caisse des Dépôts et Consignations : réaménagement de prêt

Monsieur le Maire rappelle que la commune a contracté un prêt auprès de la caisse des dépôts et consignations en 2013 pour le financement de la gendarmerie.

L'échéance de remboursement est fixée annuellement en octobre.

Pour des raisons de commodités financières, la municipalité a fait la demande d'échéances trimestrielles à compter du 1^{er} janvier 2017. Cet aménagement a été accepté par la caisse des dépôts et consignations.

Décision : avis favorable à l'unanimité

- Révision de loyer pour l'Auberge du Val d'Ainan

La SAS EPICURE BACCHUS & COMPAGNIE, loue un tènement immobilier, place Bonnin, à usage de bar, restaurant traditionnel, pizzeria, salon de thé et auberge.

L'acte signé le 3 novembre 2014 prévoit une clause de révision annuelle en fonction de la variation de l'indice national trimestriel du coût de la construction publié par l'INSEE.

Pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 30 octobre 2017; il a été proposé d'appliquer le montant annuel de 15 117,67 € HT

Décision : approuvé à l'unanimité

➤ Vente d'un véhicule municipal : sortie d'actif

La commune de Saint Geoire en Valdaine à acquis au cours de l'année 2010 un véhicule de marque Peugeot 106 immatriculé sous le n° AZ-612-BR, pour les besoins des services municipaux. Le contrôle technique obligatoire du véhicule a été réalisé le 7 septembre 2016, avec obligation de contre-visite au 7 novembre au plus tard. Au vu du nombre de défauts à corriger pour la contre-visite et des frais en résultant, l'ancienneté du véhicule, les réparations n'ont pas été effectuées.

Dans ce contexte, la commune a cédé le bien pour destruction à la SARL MS pour un montant de 100,00 € TTC. Il y a lieu de régulariser cette opération, en approuvant les modalités de la vente du véhicule Peugeot 106 et de le sortir de l'actif de la commune.

Décision : approuvé à l'unanimité

➤ *Ressources humaines*

➤ Information sur la mise en place du nouveau régime indemnitaire : RIFSEEP

RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Une note est présentée sur la réforme du régime indemnitaire applicable au 1^{er} janvier 2017. Il s'agit d'une refonte des critères d'attribution des primes pour les agents publics. La municipalité reste libre de mettre en œuvre.

POLE ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – URBANISME

✓ Commission Urbanisme du 9 novembre 2016

CERTIFICATS D'URBANISME

CUb 38 386 16 20055 – Récépissé le 6 octobre 2016

Demandeur : Marie-Josèphe Mule

Adresse du terrain : route de St Sulpice

Objet : construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AW 252 – AW 33p – AW 255p

Zonage : Ub

Instruction en cours

CUb 38 386 16 20056 – Récépissé le 10 octobre 2016

Demandeur : Maryvonne Krystlik

Adresse du terrain : rue Dode de la Brunerie

Objet : création de quatre lots en division parcellaire

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 208

Zonage : Ub

Instruction en cours

CUa 38 386 16 20057 – Récépissé le 10 octobre 2016

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Les Hôpitaux

Objet : donation par Mme Carbonnier à M. Romiguier

Section (s) / Parcelle (s) : AX 39 – AX 248 – AX 249

Zonage : A

CUa 38 386 16 20058 – Récépissé le 10 octobre 2016

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Les Fayeux

Objet : donation par Mme Carbonnier à M. Romiguier

Section (s) / Parcelle (s) : AX 123

Zonage : N espace boisé classé

CUa 38 386 16 20059 – Récépissé le 10 octobre 2016

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Les Marais

Objet : donation par Mme Carbonnier à M. Romiguier

Section (s) / Parcelle (s) : AW 65

Zonage : As

CUa 38 386 16 20060 – Récépissé le 10 octobre 2016

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Fournet

Objet : donation par Mme Carbonnier à M. Romiguier

Section (s) / Parcelle (s) : AI 77

Zonage : N espace boisé classé

CUa 38 386 16 20061 – Récépissé le 10 octobre 2016

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Le Paradis / Le Falque

Objet : donation par Mme Carbonnier à M. Romiguier

Section (s) / Parcelle (s) : AC 117 – AC 148

Zonage : AC 117 = Ab1

AC 148 = Aa

CUa 38 386 16 20062 – Récépissé le 10 octobre 2016

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Le Paradis

Objet : donation par Mme Carbonnier à M. Romiguier

Section (s) / Parcelle (s) : AC 152

Zonage : Ab1

CUa 38 386 16 20063 – Récépissé le 10 octobre 2016

Demandeur : M^e Didier Hermann

Adresse du terrain : Plampalais

Objet : vente G. Renoud / P. Lopez

Section (s) / Parcelle (s) : AW 385

Zonage : Ub

CUa 38 386 16 20064 – Récépissé le 17 octobre 2016

Demandeur : M^e Nathalie Laydevant Dal Fitto

Adresse du terrain : Choché le Michaud

Objet : dossier Diaferia

Section (s) / Parcelle (s) : AL 562 – AL 565

Zonage : AL 562 = Ubb2

AL 565 = Ubb2, AUb2 et Ab3

CUa 38 386 16 20065 – Récépissé le 24 octobre 2016

Demandeur : M^e Christelle Ballester

Adresse du terrain : La Balme

Objet : Divorce P. Bavaud / M. Garcie Machado

Section (s) / Parcelle (s) : AH 243

Zonage : AH 243 = Uaa

CUa 38 386 16 20066 – Récépissé le 9 novembre 2016

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Fournet

Objet : succession Seigle-Buyat née Philippe-Janon

Section (s) / Parcelle (s) : AI 63 – AI 64 – AI 65

Zonage : AI 63 = Ab1, Ab2 et A

AI 65 = Aa

AI 64 = Ab1

CUa 38 386 16 20067 – Récépissé le 9 novembre 2016

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Sablon et La Duey

Objet : succession Seigle-Buyat née Philippe-Janon

Section (s) / Parcelle (s) : AI 110 – AI 111

Zonage : AI 110 = N espace boisé classé

AI 111 = Ab1

CUa 38 386 16 20068 – Récépissé le 9 novembre 2016

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Champot

Objet : succession Seigle-Buyat née Philippe-Janon

Section (s) / Parcelle (s) : AI 119 – AI 120

Zonage : AI 119 = Ab1, Aa et Ab3

AI 120 = Ab1

CUa 38 386 16 20069 – Récépissé le 9 novembre 2016

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : La Combe

Objet : succession Seigle-Buyat née Philippe-Janon

Section (s) / Parcelle (s) : AK 85 – AK 86 – AK 88 – AK 89 – AK 95 – AK 96 – AK 98 – AK 124

Zonage : AK 85 = Ab3

AK 95 = A, Ab1 et Aa

AK 86 = A, Ab1 et Ab3

AK 96 = A, Ab1 et Aa

AK 88 = Ab3

AK 98 = N espace boisé classé

AK 89 = Ab1, Ab2 et Ab3

AK 124 = A, Ab1 et Aa

CUa 38 386 16 20070 – Récépissé le 9 novembre 2016

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Aux Gorges

Objet : succession Seigle-Buyat née Philippe-Janon

Section (s) / Parcelle (s) : AK 107 – AK 108

Zonage : AK 107 et AK 108 = N espace boisé classé

CUa 38 386 16 20071 – Récépissé le 9 novembre 2016

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : La Prairie

Objet : succession Seigle-Buyat née Philippe-Janon

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 41

Zonage : ZA 41 = As

DECLARATIONS PREALABLES

DP 38 386 16 20041 – Récépissé le 2 août 2016

Demandeur : Valéria Oliveti

Adresse du terrain : route du Bourg

Objet : création d'une ouverture

Section (s) / Parcelle (s) : AM 110

Zonage : Uaa

Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France et de la commission.

DP 38 386 16 20049 – Récépissé le 23 septembre 2016

Demandeur : Paul Dugueyt

Adresse du terrain : voie de Cabarot

Objet : réfection de la toiture, des menuiseries et des persiennes. Reprise des fissures sur façades

Section (s) / Parcelle (s) : AM 31

Zonage : Nht

Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France et de la commission.

DP 38 386 16 20050 – Récépissé le 7 octobre 2016

Demandeur : Christian Pacaud

Adresse du terrain : route des Hôpitaux

Objet : création d'une porte fenêtre et d'une fenêtre de toit

Section (s) / Parcelle (s) : AC 245

Zonage : Nh

Courrier de demande de pièces complémentaires.

DP 38 386 16 20051 – Récépissé le 11 octobre 2016

Demandeur : Franck Hardy

Adresse du terrain : route de Grosset

Objet : régularisation suite non délivrance de la non-opposition à DAACT (PC 038 386 06L1025)

Section (s) / Parcelle (s) : AD 78

Zonage : Nhb2

Avis favorable de la commission.

DP 38 386 16 20052 – Récépissé le 14 octobre 2016

Demandeur : Frédéric Cabart

Adresse du terrain : route de Grosset

Objet : modification des dimensions de la véranda (construction autorisée par DP 16 20029)

Section (s) / Parcelle (s) : AD 84

Zonage : Nhb2

Avis favorable de la commission.

DP 38 386 16 20053 – Récépissé le 3 novembre 2016

Demandeur : René Goepfrig

Adresse du terrain : route du Bourg

Objet : remplacement porte d'entrée et mise en place de volets roulants

Section (s) / Parcelle (s) : AM 105

Zonage : Uab1

Instruction en cours.

DP 38 386 16 20054 – Récépissé le 7 novembre 2016

Demandeur : Fernando Pintado

Adresse du terrain : route de Grosset

Objet : installation d'une fenêtre de toit

Section (s) / Parcelle (s) : AD 327

Zonage : Nhb1

Avis favorable de la commission.

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 38 386 16 20003 – Récépissé le 20 juillet 2016

Demandeur : Sandrine Guiboud-Ribaud

Adresse du terrain : Le Roulet – impasse des Vignes

Objet : construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AS 236 – AS 237 – AS 238

Zonage : As et Ub

Proposition d'arrêté de refus

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

M^e Didier Hermann

Adresse du terrain : Champet

Section (s) / Parcelle (s) : AH 252

Pas d'exercice du droit de préemption.

M^e Didier Hermann

Adresse du terrain : La Falanchère

Section (s) / Parcelle (s) : AW 385

Pas d'exercice du droit de préemption.

➤ Point d'étape sur la révision générale n°1 du PLU

Les séances de travail sur le PADD ont débouché sur la rédaction de propositions qui seront discutées lors d'une réunion avec le Pays Voironnais qui va avoir lieu le 2 décembre, au cours de laquelle nous rencontrerons Monsieur Jérôme Barbieri (Vice résident) et Madame Laurette Tourette, spécialiste du SCoT. Nous aborderons les sujets relevant de la mise en compatibilité de notre PLU avec les directives du SCoT.

Mme VALLET (urbaniste en charge de la révision de PLU) nous accompagnera.

POLE ETUDES – PROJETS – TRAVAUX

✓ SEDI : plan de financement éclairage public RD28

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SEDI peut assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'éclairage public et apporter un financement de ceux-ci.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter à la fois la maîtrise d'ouvrage déléguée et l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public programmés en 2016.

Cette opération consiste à réaliser les travaux sur la RD 28 (route du bourg) au niveau du Versoud.

Le SEDI ne finance que les matériels répondant à certains critères d'efficacité énergétique permettant l'obtention de certificats d'économie d'énergie (CEE). Il sera donc porté une attention particulière à la performance des équipements installés.

Le coût global de l'opération est estimé à 12 828 € TTC. La participation de la commune sera de 8 522 € dont 266 € de participation aux frais du SEDI.

Décision : accepté à l'unanimité

✓ **Eclairage public, route des Abrets : réception des travaux**

Monsieur Thierry Beaufort a participé à la réception du chantier consistant à poser des points lumineux supplémentaires. La réalisation est conforme cependant la question est posée sur le passage de câble à proximité d'arbres sur des parcelles privées.

✓ **Travaux RD 28-Route du Bourg**

Monsieur Thierry Beaufort participe au suivi des travaux de renforcement de voirie entrepris par le département. Le stockage des matériels sera effectué sur la place du 19 mars 1962 et nécessitera une interdiction de stationner. Le planning est respecté pour le moment. Les travaux devraient se terminer fin décembre 2016.

✓ **Réforme de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)**

Monsieur Dominique Barrat rappelle que la vérification des poteaux incendie est de la responsabilité communale et que le SDIS ne participe plus aux contrôles. Le conseil municipal a été informé à plusieurs reprises sur la rédaction d'un règlement départemental fixant les conditions de réalisation des tests.

Monsieur Dominique Barrat informe l'assemblée que le texte est en cours de signature et sera publié en début d'année 2017 mais précise que la périodicité de contrôle sera de 3 ans.

Il conviendra de prendre connaissance des modalités requises et d'envisager la solution pour la commune.

POLE SCOLAIRE – CULTURE

✓ **Bilan saison piscine :**

La saison 2016 peut être qualifiée de bonne avec une fréquentation toujours plus importante en juillet qu'en août. Le nouveau personnel de surveillance a su s'adapter à l'établissement et satisfaire aux missions demandées. Le club nautique a pu également assurer un encadrement de qualité dans la bonne humeur. Le budget est déficitaire de près de 17 000 €.

✓ **Points d'information de la commission Scolaire :**

➤ **Conseil d'école Val'Joie**

Les enseignants remercient la municipalité pour l'installation des vidéoprojecteurs interactifs dans deux classes et espèrent que ces aménagements se prolongeront.

Dans le cadre des aménagements nécessaires pour respecter le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) de l'école, une réunion est en programmation entre les enseignants de l'école, la municipalité et l'inspection académique.

Il s'agira de définir les conditions de mise en œuvre de ce PPMS

✓ **Points d'information de la commission Culture :**

✓ **Convention « Terres Insolites »**

La commune de Chirens porte le projet « Terres Insolites » en partenariat avec les villes de Massieu, Billieu, Velanne et St Geoire en Valdaine.

Cette manifestation regroupe des projections et une exposition de photographies sur le weekend du 25 au 27 novembre 2016.

Il convient d'acter la participation financière de la commune à ce projet pour un montant de 162.50 € par la signature d'une convention.

Décision : accepté à l'unanimité

✓ Programme LEADER : soutien à la fête de la St Sulpice 2017

Monsieur le Maire rappelle que la commune accompagne et soutient la Fête de la St Sulpice « La Médiévale » organisée par l'association Valdaine Animation.

Dans le cadre des sollicitations financières effectuées par l'association, un dossier LEADER est en cours de finalisation avec le Pays Voironnais.

Il a été demandé au conseil municipal de signifier son engagement financier à la manifestation de 2017 marquant la 10^{ème} édition.

Pour ce faire, l'association a préparé un budget 2017 à hauteur de 40 620 €.

Au vu de ce prévisionnel, la commune s'engage à inscrire la somme de 2 000 € à son budget 2017 au titre des subventions (art. 65748) pour cet évènement.

Cette aide viendra s'ajouter à celle versée en 2016 pour un montant de 5 000 € soit un total de 7 000 € attribués pour la « Médiévale » 2017.

Décision : accepté à l'unanimité